



Le Panier Bio à Deux Roues
(P2R)

Route de Cery 33
1008 Prilly

PV de l'assemblée générale 2015

DATE	10 mars 2015 à 18h30
LIEU	Centre socioculturel Pôle Sud, Av. Jean-Jacques Mercier 3 à Lausanne
EMETTEUR	Iván Gómez

1. Introduction

La séance commence à 18h45 par le message de bienvenue adressé aux 32 personnes présentes par le Président **François Turk**. Ce dernier présente brièvement les membres du comité.

Le quorum de 15% (38 coopérateurs) n'étant pas atteint, il ne sera pas possible de prendre de décision ce soir. L'ordre du jour sera tout de même passé en revue afin de prendre note des différentes remarques. Toutefois, une AG extraordinaire devra être organisée.

Question coopérateur : si l'on vient en couple, est-ce que nous avons 2 ? **François Turk** répond que non, c'est une seule voix par membre et un membre est une personne physique ayant payé CHF 100.- de part sociale.

L'Assemblée est animée par **Mathieu Genoud**. Ce dernier présente l'ordre du jour qu'il soumet à l'approbation des membres présents. Il demande si quelqu'un aura des points à ajouter au chapitre « Autres propositions de la part des coopérateurs » afin de gérer la durée de l'assemblée. Quelques coopérateurs ont des points à ajouter.

2. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale 2014

Le PV, qui était consultable en ligne sur le site www.p2r.ch, ne suscite aucune remarque mais ne peut pas être approuvé. L'assemblée remercie à son auteur, **Nicolas Gilliard**.

3. Présentation des comptes et bilan 2014

Mathieu Hefti, présente la situation comptable de la coopérative à la fin 2014. Celle-ci termine l'exercice 2014 avec une perte de CHF 17'515.09.- Il commente notamment les rubriques « Compte courant », qui montre que les liquidités actuelles sont saines et se montent à CHF 50'747.88.-, et « Factures impayées », qui s'élevaient à CHF 6'500.79.- à la fin de l'année dernière mais qui sont à l'heure actuelle pratiquement toutes payées.

Le déficit de 2014 s'explique par une erreur comptable de 2011. A l'époque, les actifs transitoires n'ont pas été faits (paiement fait sur une année non reportée sur l'exercice comptable concerné) ce qui a engendré un bénéfice « irréal » et donc des impôts en conséquence qui ont du être payé cette année (5'389.85 CHF). Du coup, si l'on faisait abstraction de ces erreurs comptables, l'année

2014 pourrait se solder par un bénéfice d'environ CHF 2'500.- Cette erreur n'est pas dramatique car les pertes sont déductibles aux impôts pendant 7 ans.

Mathieu Hefti précise qu'il n'y a, à ce jour, aucune raison de modifier le fonctionnement de la comptabilité. En revanche, une revue du plan comptable va être faite pour faciliter la lecture du rapport financier. **François Turk** précise également qu'en 2014, la coopérative s'est dotée d'un nouveau système de base de données afin de faciliter la facturation et donc le suivi des finances.

Karim Dali-Youcef, vérificateur des comptes, prend la parole pour confirmer l'exactitude des chiffres après contrôles des opérations comptables.

Mathieu Hefti confirme que le budget prévisionnel 2015 correspond au comptes 2014, pas d'investissement particulier en vue cette année. Il propose donc de maintenir le même budget pour 2015, sachant que le nombre de membres et le volume de marchandise ne devrait pas changer.

Question coopérateur : entre 2013 et 2014 pourquoi le loyer a augmenté ? **François Turk** répond qu'il s'agit de la construction du bureau à Cery. La coopérative a investi 10'000 CHF dans la coopérative PBL pour aménager le bureau. En réalité, il n'y a pas de sortie d'argent mais dans la rubrique « Investissement PBL » les avoirs en actifs baissent d'année en année.

Question coopérateur : entre 2013 et 2014 pourquoi la TVA a baissé ? **François Turk** répond que c'est parce que la coopérative avait trop payé en 2013.

Question coopérateur : pourquoi y a-t-il autant de factures impayées ? **François Turk** répond qu'il s'agissait de facture impayée au 31.12.2014 et qu'à ce jour elles sont pratiquement toutes payées. Il s'agit de la régularisation des factures envoyées en fin d'année ce qui signifie que cette rubrique devrait toujours exister dans les années à venir mais qu'elle devrait rester stable.

Question coopérateur : on voit que la part des frais administratifs représente environ 1/3 des dépenses. Où se situe notre coopérative par rapport aux autres structures ? **Mathieu Genoud** répond que vu la diversité des structures (transport, livraison, etc.), il est difficile de faire des comparaisons. Toutefois, des réflexions sont faites en interne, notamment avec un passage à une marge fixe par panier plutôt qu'un pourcentage. De plus il tient à préciser que la coopérative s'est engagée sur 2 aspects essentiels : des salaires équitables pour les employés et une rétribution juste aux producteurs.

Question coopérateur : on a parlé de budget 2014 et 2015 mais on ne les a pas, comment décidé ? **Mathieu Hefti** ajoutera une colonne au document « Situation comptable » avec le budget.

4. Décharge du comité sortant et contrôleur de comptes

Mathieu Genoud rappelle que le quorum n'étant pas atteint, il n'est pas encore possible de donner décharge à l'ancien comité :

- François Turk, président
- Mathieu Genoud, vice-président
- Nicolas Gilliard, secrétaire
- Mathieu Hefti, trésorier
- Judith Ammann, représentante des producteurs
- Hansjörg Haas, membre
- Céline Vallet, membre

Ce point sera revu lors de l'assemblée générale extraordinaire.

5. Vote du nouveau comité

Mathieu Genoud rappelle que les séances du comité sont ouvertes à toutes et tous, d'ailleurs Ti-phaine et Sara, qui tiennent le blog de recettes, ainsi que Lila et Bruno, qui font un petit film sur la coopérative, nous ont déjà rejoint occasionnellement.

Pour 2015, voici la proposition de composition du nouveau comité :

- François Turk, président
- Mathieu Genoud, vice-président
- Iván Gómez, secrétaire
- Mathieu Hefti, trésorier
- Judith Ammann, représentante des producteurs
- Hansjörg Haas, membre
- Céline Vallet, membre
- Nicolas Gilliard, membre

Les coopérateurs présents n'ont pas de remarques particulières à faire sur cette proposition.

6. Vote d'un(-e) contrôleur(-euse) des comptes pour 2015

Question coopérateur : pourquoi faire le contrôle des comptes par une autre personne que le trésorier ou la personne qui fait la comptabilité de la coopérative ? **Karim Dali-Youcef** répond qu'il s'agit là d'une obligation légale du droit suisse pour une société/coopérative dont le chiffre d'affaire dépasse CHF 100'000.-/an. De plus la personne reconnue compétente pour faire ce travail doit avoir un brevet fédéral avec un minimum d'expérience dans le domaine.

Karim Dali-Youcef, comptable, se propose comme vérificateur des comptes 2015. L'assemblée trouve cela cohérent de garder la même personne. Il pourrait aussi être intéressant d'avoir 2 contrôleurs et de faire un tournus, malheureusement, aucune nouvelle candidature ne se présente.

7. Modifications des statuts

Mathieu Hefti présente les principales modifications des statuts :

- Article 1 : transfert de l'adresse du président historique (Route la Maladière 30, 1022 Chavannes-près-Renens) à celle du bureau de CERY (Route de Cery 33, 1008 Prilly). C'est la nécessité de faire cette modification, et donc de payer cette modification au registre du commerce, qui a encouragé le comité à revoir tous les statuts.
- Article 2 : généralisation des buts.
- Article 5 : simplification (transmissibilité des parts sociales). Le sens reste, les parts sociales obligatoires ne sont pas transmissibles, mais les parts supplémentaires, oui.

- Article 9: clarification des conditions de paiement et de mise en demeure selon un calendrier suffisamment vaste mais donnant certains moyens contraignants mais facultatifs à l'administration.
- Article 12 : modification la plus notable en baissant le quorum à 15% pour les décisions importantes, 10% pour les autres (au lieu de 15% pour toute décision actuellement).

De légères modifications ont également été apportées à la présentation des statuts notamment la fusion de certains alinéas sous un même article et la généralisation du terme de "membre".

Question coopérateur : peut-on ajouter la notion de procuration dans les statuts ? **François Turk** répond qu'elle existe déjà à l'article 14. Le vote électronique n'est pas encore admis.

Mathieu Genoud demande, même si aucune décision ne peut être prise, si ces modifications soulèvent des questions. Ce n'est pas le cas.

8. Brève présentation des producteurs présents

Judith Ammann se présente et présente brièvement les 4 autres producteurs présents :

- Cédric Chezeaux : Pommes de terre, Farines et Huile de caméline
- Eric Petit : Pruneaux, Raisins, Vin et Jus de raisin
- Dominique Streit : Kiwis
- Hector Silva : Associé de Judith, légumes frais, plein champs et sous tunnels.

Elle profite de l'occasion pour inviter Dominique Streit à devenir coopérateur.

9. Nombre de coopérateurs: évolution des inscriptions et démissions

François Turk présente l'évolution de la coopérative en terme de membres. Il annonce qu'avec 240 à 245 coopérateurs-consommateurs actuellement, la coopérative est dans une situation stable. Il y a même une liste d'attente, mais celle-ci est à relativiser. En effet, les entrées se font tous les 4 mois, et il y a au maximum 5 mois. L'idée reste de garder ce nombre stable.

Il y a toutefois un problème que la coopérative aimerait résoudre. Il s'agit du nombre de démission. En effet, en 2014 il y a eu 79 démissions, soit 1/3 des membres ... Même si ce nombre s'explique (déménagement, essai 1 an, etc.) la coopérative aimerait réussir à fidéliser les gens.

Question coopérateur : est-ce la même chose ailleurs ? **François Turk** a demandé à Gilles Roch (ACP similaire) et il semble avoir le même taux de renouvellement.

Question coopérateur : à quoi est-ce dû ? **Mathieu Genoud** parle des anciennes statiques qui avaient été faites : 50% déménagement, 25% ne convient pas au style de vie et 25% autre. Il pense que c'est un point à revoir afin d'identifier combien de coopérateurs sont fidèles, combien de temps, pourquoi, etc. Il s'agit d'un problème récurrent dans les ACP qui font l'objet de discussion lors de certains forum de la FRACP.

10. Autres informations de la part du comité

FRACP : Nicolas Besençon, qui représente la FRACP, est présent ce soir. **Mathieu Genoud** mentionne que l'AG de la FRACP se tiendra le 10 mars et il explique rapidement ce qu'est la Fédération romande de l'agriculture contractuelle de proximité (FRACP) et son implication politique avec notamment les 2 initiatives en cours de signature (celle des Verts et celle d'Uniterre).

Blog recettes : **François Turk** rappelle l'existence du blog de recettes fait par Tiphaine et Sara. Il encourage les coopérateurs à s'inscrire à la newsletter.

Abonnement fromage : **Mathieu Genoud** explique le projet qui avait été initié par les 2 personnes qui font du fromage à partir du lait de chèvre acheté à Cédric Chezeaux. Ce projet n'avait pas abouti en 2014 à cause d'un malentendu mais il est relancé en 2015. Pour résumer, il s'agirait d'un abonnement similaire à celui des œufs. Afin de connaître le produit, il y en aura un dans chaque panier cette semaine.

Question coopérateur : peut-on faire la même chose avec le lait ? **François Turk** explique que c'est délicat à cause de la chaîne du froid. En revanche, il rappelle aux coopérateurs les différentes actions de vente directe mise en place à la ferme de CERY.

Question coopérateur : quelle sera l'offre pour l'abonnement fromage ? **Mathieu Genoud** pense qu'il s'agira, à priori, de 20 livraisons par an, plus concentrées sur la belle saison, avec à chaque fois 2 types de fromages en fonction de la production.

Question coopérateur : faudra-t-il faire un vote comme pour le pain ? **François Turk** répond que non, car dans le cas du pain, il fallait un seuil minimum pour une fournée. Ce projet n'a pas pu aboutir mais il pourrait revenir quand Marie-Noëlle (l'artisane boulangère) aura un plus petit four.

11. Autres propositions de la part des coopérateurs

Manque de main d'œuvre les jeudis : un coopérateur qui reçoit depuis quelque temps plusieurs mails à la recherche de personnes pour faire les paniers jeudis, se demande s'il y a un souci. **François Turk** explique que pour l'instant, il a toujours réussi à trouver des solutions mais que c'est délicat, surtout en début d'année. Il pense qu'il y a deux explications à ça : le froid à la ferme et le fait que les gens ne sont pas sous pression pour finir leurs 2 demi-journées annuelles. Il encourage les gens à regarder l'Intranet pour voir s'il y a besoin de gens et rappelle également l'existence de la liste des remplaçants.

Qui a postulé pour le projet du domaine de Rovéréaz à Chailly ? **François Turk** a postulé mais ce n'est pas en lien avec la coopérative. Il explique brièvement le projet de reprise de la ferme. Comme le producteur de la ferme devra faire du Bio, la coopérative pourrait être intéressée par l'achat de légumes chez le futur exploitant.

12. Divers

Nicolas Besençon rappelle que l'AG de la FRACP se tiendra demain et il mentionne 2 projets auxquelles la coopérative pourrait prendre part :

- Fête des voisins : en tant que partenaire de l'évènement, les ACP lausannoises vont faire une communication commune. Le logo de la coopérative pourrait figurer sur le flyer.
- Tour de Romandie : un stand sera monté sur la place de l'Europe pour promouvoir la santé et la FRACP sera le partenaire.

Il rappelle également les 2 initiatives que la FRACP soutient actuellement :

- Initiative « Pour des aliments équitables » des Verts suisses
- Initiative « Souveraineté alimentaire » d'Uniterre.

Selon lui, ces deux initiatives méritent d'être signées et il encourage les gens à s'engager car il y a un manque cruel de personnes prêtes à faire signer.

François Turk rappelle qu'une assemblée générale extraordinaire sera convoquée au plus tôt dans 10 jours. Elle se tiendra probablement à Cery le 1^{er} mardi du mois d'avril mais cela reste à confirmer.

Question coopérateur : pour les coopérateurs présents, peut-on compter leur voix ? **François Turk** explique que ce n'est pas possible pour le moment dans les statuts actuels.

La séance est levée à 20h30.

13. Signatures

Président François Turk

Vice-président Mathieu Genoud

Secrétaire Iván Gómez

Trésorier Mathieu Hefti